

Avis d'ouverture Examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe Session 2027

Par arrêté de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en date du 1^{er} septembre 2026, est organisé au titre de l'année 2027 l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique.

Modalités d'inscription spécifiques

Préinscription (retrait du dossier)

La période de préinscription est fixée du **20 octobre au 25 novembre 2026** sur internet, en utilisant la plateforme nationale de préinscription : www.concours-territorial.fr. Une fois le compte candidat créé sur cette dernière et le Centre de Gestion organisateur choisi, les candidats sont redirigés vers le formulaire du site internet du Centre de Gestion sélectionné.

À l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Les candidats disposeront également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par les candidats) qui leur permettra notamment de consulter l'avancement de leur dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La préinscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la validation de celle-ci par les candidats, via leur accès sécurisé personnel.

Validation de l'inscription (dépôt du dossier)

L'inscription définitive devra être validée, à partir de l'accès sécurisé personnel, **entre le 20 octobre et le 3 décembre 2026, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)**.

En l'absence de clôture de l'inscription dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Dépôts des pièces justificatives

Les candidats devront déposer les pièces justificatives de manière dématérialisée, via leur accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve, soit le **18 mars 2027**.

ATTENTION

Les dossiers papier ne seront plus distribués. Des postes informatiques en libre-service en Loire-Atlantique (liste des lieux informatiques disponible sur le site www.data.loire-atlantique.fr) ainsi qu'au Centre de Gestion où des agents accompagneront les candidats en cas de besoin seront à leur disposition.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 17h30

Vendredi* : 8h30 - 12h15 / 13h45 - 16h30

*Sauf vendredi 1^{er} novembre, jour férié

L'inscription à un examen constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient aux candidats de transmettre **personnellement** leur dossier et leurs pièces justificatives dans le délai imparti.

- Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone ou mail ne sera prise en compte.
- Aucun dossier de candidature transmis par messagerie électronique ne sera accepté.
- Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

L'envoi de tous les documents relatifs à l'examen se fera par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves, les courriers de résultats seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé des candidats. Celui-ci est accessible sur le site www.cdg44.fr, et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.

Conditions d'accès

L'examen professionnel est ouvert aux **adjoints administratifs territoriaux** ayant atteint le **4^{ème} échelon** et comptant **au moins trois ans de services effectifs dans ce grade**.

Les services effectifs ne seront comptabilisés qu'à partir de la nomination en tant que stagiaire dans le cadre d'emplois (les services de non titulaire en sont exclus).

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement.

En conséquence, les candidats devront justifier de **3 ans de services effectifs et du 4^{ème} échelon au 31 décembre 2028**.

Les candidats devront également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 3 décembre 2026.

Dates et lieu des épreuves*

Épreuve écrite : 18 mars 2027, à Vertou (salle Sèvre et Maine)*

Épreuve orale : mai-juin 2027, à Nantes (dates à déterminer)

* les dates et lieu des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin notamment pour des motifs sanitaires ou organisationnels.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service Accès aux emplois de la fonction publique territoriale :

- Par téléphone au 02.49.62.43.96
- Par mail à l'adresse concours@cdg44.fr